

Découvrez les évolutions du programme ici

LE MOIS DE LA BIO 2020 EST MAINTENU

Les rencontres professionnelles avec les acteurs techniques et économiques de la filière bio en Nouvelle-Aquitaine seront proposées soit en présentiel soit à distance.

A la suite de la remise en place du confinement et [selon le décret N° 2020-1310](#), le Mois de la bio, en tant qu'événement professionnel, est maintenu avec des adaptations.

Pour chaque journée vous trouverez toutes les informations mises à jour quotidiennement sur le site www.moisdela.bio

Continuez à vous inscrire !

Les inscrits à chaque journée vont recevoir les détails du programme et les modalités de participation à la rencontre directement par mail.

Découvrez l'AB autrement !

Nous faisons tout notre possible pour permettre aux agriculteurs de continuer à découvrir l'agriculture biologique sous ses aspects pratiques, techniques, économiques et humains.

COORDINATION DES INFORMATIONS

Katell PETIT, Bio Nouvelle-Aquitaine
06 23 38 59 38 - k.petit@bionouvelleaquitaine.com

CONTACTS PRESSE

Bio Nouvelle-Aquitaine

Valentina REBASTI, responsable communication
07 66 51 74 63 • v.rebasti@bionouvelleaquitaine.com

Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine

Elisabeth UMINSKI, responsable communication
06 83 89 94 52 • elisabeth.uminski@na.chambagri.fr

INTERBIO Nouvelle-Aquitaine

Jessica JARDINIER, responsable communication
06 69 79 69 93 • communication@interbionouvelleaquitaine.com

QUI ORGANISE ?

Le Mois de la Bio est un événement professionnel organisé conjointement par Bio Nouvelle-Aquitaine (Fédération Régionale d'Agriculture Biologique), les Chambres d'agriculture, INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, et l'ensemble des partenaires qui les soutiennent dans les actions de développement des conversions.



Consultez le programme en ligne :
www.moisdela.bio



Union Européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble **pour votre territoire***

[Mettre à jour vos coordonnées](#) ou [vous désinscrire](#)
